



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

Délibération n°2025-011-DE

OBJET : Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste de secrétaire générale de mairie au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 14

Excusé(s) : 3

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 1

Pour : 16

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Le vingt cinq février deux mille vingt cinq, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 17 février 2025

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Patrick MICHAUD pouvoir à Alain CHEVET, Stéphanie SEON pouvoir à Patrice COUCHAUD

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patrick MICHAUD, Stéphanie SEON, Céline VACHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13/02/2025,

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250225-2025-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2025

Madame MAILLARD informe l'assemblée que les emplois de chaque collectivité, créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Dans le cadre de la promotion interne, l'agent exécutant les fonctions de secrétaire général de mairie nommé sur un poste d'adjoint administratif principal 1^{re} classe est inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial à effet du 01/01/2025.

Afin de nommer cet agent sur ce grade, Madame MAILLARD propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur à temps complet afin d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 01/03/2025 et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 01/07/2025.

Champdieu, le 25 février 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

